



Informations des autorités communales à la population du village d'Alle

NOUVEAU À ALLE

La Croix-Rouge jurassienne vous propose :

APRÈS-MIDI LOISIRS POUR PERSONNES ÂGÉES

Tous les lundis de 14h00 à 17h00 à la salle paroissiale
à partir du 22 mai 2017

Vous serez accueillis par des bénévoles de votre région qui animeront ces journées. Autour d'un thé, d'un café et quelques pâtisseries, vous pourrez passer un moment calme et convivial à jouer aux cartes ou vos jeux de société préférés. Vous pouvez venir et partir quand vous le souhaitez. Entrée libre.

Vous avez envie d'y participer ? Nous prenons les inscriptions à partir de maintenant au : 032/465 84 01 entre 8h00 et 11h30.

Vous avez envie de faire partie de nos bénévoles pour l'animation de ces journées ? N'hésitez pas et appelez-nous à notre secrétariat.

Venez à plusieurs, parlez-en entre vous ! Faisons vivre nos villages !

Au plaisir de vous rencontrer

FÊTE D'ALLE

Dans le cadre des animations qui seront mises en place, le Cartel des Sociétés locales est à la recherche de photos concernant les 30 dernières années de la fête d'Alle.

Mme Magali Marchand, conseillère communale, serait heureuse d'accueillir toutes ces images photographiques à son domicile. Elle peut aussi être contactée au numéro téléphonique 078/643.41.07.

Nous vous remercions de votre coopération.

**Mercredi 17 mai 2017 à 20h00 (ouverture des portes à 19h30)
à la salle des Fêtes à Alle**

Prix : 15.-/13.- (Membre UPP 10.-)

Le bur-nout – risques, réalités et nouveau départ

Mère de famille, employé-e, indépendant-e, personne n'est à l'abri de l'épuisement professionnel ou burn-out.

Que se cache-t-il derrière ce phénomène souvent imprévu mais violent, ayant des conséquences parfois lourdes, mais pas forcément durables ?

Non seulement la structure ou l'organisation, mais aussi les attitudes et les comportements individuels « à risque » peuvent mener vers le « trop » et la cassure ; perfectionnisme, sens du devoir, difficulté à déléguer et partager, peur de perdre ?

Une bonne estime de soi et une conscience de ses limites, mêlées à un sens du lâcher-prise... seraient-ils les ingrédients pour prévenir le burn-out ?

Un autre regard et d'autres attitudes pour prévenir, guérir et aller vers un nouveau départ.

VOTATION FÉDÉRALE DU 21 MAI 2017

Pour le scrutin précité, l'horaire d'ouverture du bureau de vote (rez-de-chaussée de la mairie, rue de l'Eglise 5) est le suivant :

- samedi 20 mai 2017, de 18 h 00 à 19 h 00
- dimanche 21 mai 2017, de 10 h 00 à 12 h 00

Vote par correspondance

L'électeur souhaitant voter par correspondance glisse le bulletin dans l'enveloppe de vote qu'il glisse ensuite dans l'enveloppe de transmission. L'enveloppe ne doit porter aucun signe distinctif.

L'électeur appose sa signature sur la carte d'électeur et y inscrit le numéro postal d'acheminement et le nom de la localité où siège l'administration communale. Il la glisse dans l'enveloppe de transmission et veille à ce que l'adresse apparaisse bien dans la fenêtre. Il ferme l'enveloppe, l'affranchit selon les tarifs postaux en vigueur et la poste.

L'électeur peut également glisser l'enveloppe de transmission dans la boîte aux lettres de l'administration communale, ou remettre l'enveloppe de transmission au guichet du secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

L'enveloppe de vote par correspondance doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin, mais avant l'ouverture de ce dernier (dernier relevé de la case postale n° 59 et dernier délai pour glisser l'enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie : vendredi 19 mai 2017 à 16h00).

Votes sous enveloppe – Traitement

Le traitement, ouvert au public, des votes par correspondance aura lieu au local de vote le dimanche à 08h45.

Duplicata : un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard 48 heures avant l'ouverture du scrutin.

INFORMATION SUR L'EAU POTABLE

Conformément à l'ordonnance sur les denrées alimentaires, la Commune informe la population que les analyses effectuées régulièrement dans la localité concernant la qualité de l'eau du réseau confirment que celle-ci est potable.

Qualité hygiénique - les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales. L'eau potable est hygiéniquement propre.

Qualité chimique - dureté de l'eau 31 f° -> eau dure
- nitrates 9.43 mg/l
- Le seuil de tolérance est fixé à 40 mg nitrates par litre pour l'eau potable.
- La qualité chimique de l'eau potable est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires

Origine de l'eau - 15 % de l'eau potable provient de la source de Fregiécourt
- 60 % de l'eau potable provient des sources de Charmoille
- 12 % de l'eau potable provient de la source « Sous la Côte » à Charmoille
- 8 % de l'eau potable provient de l'interconnexion avec l'A16
- 5 % de l'eau provient de la source de la Louvière (Alimentation industrielle Flasa)

- Traitement de l'eau - eau des sources de Fregiécourt et Charmoille : traitement par filtre à sable et désinfection par UV
- eau de l'A16 : traitement par chloration
- Autres informations - Les résultats détaillés des analyses bactériologiques et chimiques sont placardés au panneau d'affichage sis dans la cour de la mairie, respectivement à disposition au secrétariat communal.

ASSEMBLÉE COMMUNALE EXTRAORDINAIRE – CONVOCATION
(publication dans le Journal Officiel du 10 mai 2017)

ALLE : assemblée communale extraordinaire, jeudi 1^{er} juin 2017, à 20h15 à la Maison paroissiale (Rue de l'Eglise 11) à Alle

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 30 mars 2017
2. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2016
3. Adopter le nouveau règlement de l'agence communale AVS
4. Adopter la modification du règlement communal concernant l'alimentation en eau et tarif y relatif (introduction d'une taxe de base)
5. Adopter la modification du règlement communal concernant les eaux usées (introduction d'une taxe de base)
6. Voter un emprunt de Fr. 171'000.— pour la part communale à la réalisation de la porte d'entrée « Est » sur la route de Miécourt, et donner compétence au conseil pour se procurer les fonds
7. Approuver un prêt d'un montant maximal de Fr. 100'000.— TTC, au syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP) pour la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque de la patinoire, à couvrir par emprunt
8. Divers

Les règlements mentionnés sous points 3, 4 et 5 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront à adresser durant le dépôt public au secrétariat communal.